



La Vache Carrée

Dossier d'adhésion

COLLECTIVITE / ASSOCIATION

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Cadre réservé à l'association La Vache Carrée

N° adhésion : _____ Date : _____ Paiement : Chèque Espèces

Chèque de Caution de 150 € : Oui Renouvellement : Date : _____

Cotisation Annuelle Ludothèque / Café jeux

Collectivité / Association Riomoise : **30 €**

Collectivité / Association commune extérieure : **40 €**

NOM DE LA STRUCTURE : _____

Adresse : _____

N° Téléphone : _____ **N° Portable :** _____

Mail : _____

NOM DU RESPONSABLE / DU OU DE LA PRESIDENTE : _____

Adresse : _____

N° Téléphone : _____ **N° Portable :** _____

Mail : _____

Courrier à adresser :

Au siège social (adresse) : _____

Au Responsable / Président (adresse) : _____

Autre (préciser) : _____

Droit à l'image. Agissant en tant que responsable légal, j'autorise l'association La Vache Carrée à la diffusion de photos et/ou vidéos, sur lesquelles figurent une ou plusieurs personnes désignées ci-dessus sur des supports de communication **papiers** (affiches, rapports d'activités,...), **numériques** (site internet, facebook,...).

Règlement Général sur la Protection des Données. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné uniquement à l'association **La Vache Carrée** pour permettre un suivi votre adhésion ainsi que de vous envoyer des contenus adaptés à vos centres d'intérêts. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Les données seront effacées en cas d'inactivité prolongée. Pour exercer ces droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter votre interlocuteur à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : **ludo.riom@gmail.com**

Règlement Intérieur La Vache Carrée

I – FONCTIONNEMENT

- La ludothèque est une activité de l'**Association la Vache Carrée**, une association d'éducation populaire et de jeunesse. Elle est régie par la loi 1901.
- La ludothèque est un lieu d'accueil, d'échange et de rencontre autour du jeu. L'équipe de la ludothèque accorde une grande importance au jeu libre favorisant l'autonomie des enfants. L'équipe est présente pour que le temps passé à la ludothèque soit agréable et pour répondre au mieux aux attentes et aux demandes du public.
- Les adhérents peuvent venir jouer sur place et/ou emprunter des jeux aux horaires d'ouverture suivants : mardi de 16h à 18h15, mercredi de 14h à 18h, vendredi de 9h30 à 12h (accueil Petite Enfance 0-4 ans) et de 16h à 18h15 hors vacances scolaires et du mardi au vendredi de 14h à 18h pendant les vacances scolaires.

II – MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Remplir le dossier d'adhésion, joindre un justificatif de domicile pour les Riomois.
- S'acquitter de l'adhésion à la Vache Carrée (les tarifs sont affichés à la ludothèque).
- L'adhésion est valable un an et renouvelable à sa date anniversaire.
- L'adhésion donne droit à l'accès au jeu sur place et au prêt de jeu.

III – JEU SUR PLACE

- **La ludothèque est un espace collectif ouvert à tous.** Le jeu sur place doit se dérouler dans le respect du matériel, des règles et des personnes. La participation de chacun au rangement est indispensable.
- **Des espaces de jeu sont aménagés et renouvelés avec soin pour que chaque joueur trouve ce qui répond à ses besoins.** Le jeu sur place doit se faire dans le respect des espaces de jeux aménagés, veillez à ce que les jeux/jouets ne soient pas déplacés d'un espace à l'autre.
- Les jeux sur place installés par l'équipe ne peuvent être empruntés.
- Pour des raisons d'hygiène et pour bien jouer, adultes et enfants sont invités à **retirer leurs chaussures.**
- **Tout mineur est, et reste, sous la responsabilité des tuteurs légaux. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.** Au-delà de 10 ans, les enfants peuvent venir librement à condition qu'ils soient suffisamment autonomes de leurs allées et venues mais restent sous la responsabilité du ou des parents. **La ludothèque ne se substitue pas à un mode de garde.**
- **Pour des raisons de sécurité, la capacité maximale d'accueil est limitée à 19 personnes.** Dans le cas où ce seuil serait atteint, l'équipe de la ludothèque sera dans l'obligation d'organiser un roulement.
- Pour des raisons d'hygiène, il n'est pas autorisé à manger et boire à la ludothèque. Pour ceux qui souhaitent prendre un goûter, nous vous invitons à vous rendre au Café-jeux prévu à cet effet.

IV – PRÊT DE JEU

- Joindre un **chèque de caution** (à l'ordre la Vache Carrée) non encaissé. Néanmoins, en cas de non-restitution d'un ou de plusieurs jeux/jouets, la ludothèque se réserve le droit d'encaisser cette caution.
- Les adhérents peuvent louer des jeux/jouets pour une durée de **2 semaines** (les tarifs de location sont affichés à la ludothèque).
- Tout emprunteur est responsable des jeux empruntés.
- **Un inventaire précis est fait par l'emprunteur au départ du jeu**, il vérifie l'état, le contenu et le contenant des jeux/jouets. Il s'engage à signaler tout problème à l'équipe de la ludothèque. Si l'adhérent part et emprunte le jeu/jouet sans rien signaler, il assume la responsabilité au retour.
- **Le jeu doit être rendu complet et en bon état avec sa notice d'utilisation ou sa règle de jeu.** En cas de casse de jeux/jouets ou de pièces manquantes, il sera demandé :
- Dans le cas où une **pièce maîtresse** est perdue, cassée ou si le jeu n'est plus utilisable :
 - La totalité de la valeur pour un jeu de moins de 1 an,
 - 50 % du prix du jeu à titre de dédommagement pour les jeux de plus de 1 an,
 - Les pièces faisant l'objet d'une **commande** seront facturées à prix coûtant,
 - Une **compensation financière** proportionnelle à la valeur de la pièce égarée pour celles ne pouvant pas être commandées.
- Les adhérents sont responsables de l'usage des jeux/jouets hors de l'enceinte de la ludothèque.
- Au retour, les jeux/jouets sont vérifiés par l'équipe de la ludothèque,
- Pour des raisons de sécurité (NF/NE), aucune réparation ne devra être effectuée par les adhérents.
- Les piles ainsi que les fournitures consommables sont à la charge des adhérents.
- **Retard de restitution :**
 - L'adhérent s'engage à rendre le ou les jeux empruntés dans le délai fixé, tout retard sera sanctionné par une amende. Le non-retour des jeux en temps voulu sera pénalisé de 1 Euro par jeu et par semaine de retard.

V – ANIMATIONS

- Des animations peuvent être proposées sur devis et selon la demande.
- La ludothèque peut accueillir et animer des **anniversaires** le samedi de 14h30 à 17h30. La demande doit être effectuée au minimum 2 semaines à l'avance.

L'adhérent organisateur doit être présent durant l'animation. Le tarif est global et prévoit un groupe maximum de 12 enfants, effectif qui sera adapté en fonction de l'âge des enfants.

Toute personne entrant dans la ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement. L'équipe de la ludothèque est chargée de son application.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la ludothèque « La Vache Carrée » et m'engage à le respecter.

Date : _____ Nom, prénom / Collectivité _____ Signature _____